



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 15 novembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA NOMINATION DU PLT JEAN-PIERRE LAGLER À LA FONCTION DE CHEF DE CORPS AD INTÉRIM DE LA COMPAGNIE 21 DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Conformément aux articles 8 de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 et 19 de son Règlement d'application du 25 juillet 1990,

conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'approuver la proposition de nomination du Plt Jean-Pierre Lagler à la fonction de chef de corps ad intérim de la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de la commune de Chêne-Bougeries, dès le 1^{er} janvier 2019 ;
- d'inviter le Conseil administratif à communiquer cette résolution au Département de la Sécurité (DS).

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Chêne-Bougeries, le 23 novembre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal